DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT-BARDOUX

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, Paul PERROT.

Date de convocation: 12 mai 2023

Date d'affichage: 12 mai 2023

<u>Absents représentés</u>: CHEVALIER Hélène représentée par Freddy GUERIN, POUZIN Laurent représenté par Frédéric GONIN, REY Christian représenté par Serge PROD'HOMME.

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

1. SUBVENTIONS COMMUNALES

Mr le Maire présente un projet de ventilation par associations de la dotation budgétaire « subventions communales 2023 ».

Catherine Cointe questionne l'opportunité d'une subvention pour :

L'amicale des secrétaires de mairie.

Elle indique qu'il serait préférable, selon elle, d'attribuer ces subventions aux associations de la commune qui font un gros travail d'animation du village.

Une discussion s'engage alors, et dans une moindre mesure sur celles envisagées à :

L'ADMR et l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Face à ces questionnements, il est décidé de réunir la commission "Relations Associations" pour réévaluer l'ensemble des subventions.

La délibération est reportée.

2. REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS (ORANGE)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.

L'article R20-52 du décret n°97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1^{er} janvier. Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir en **2023** sont :

Patrimoine	Patrimoine total déclaré	Prix unitaire	Montant brut
Artère aérienne (m)	9,100 Km	40 €	364.00
Artère souterraine conduite (m)	4.515 Km	30 €	135.45
Emprise au sol (m²)	0,50	20 €	10.00
	Montant redevance brut :		509.45 €

Coefficient d'actualisation	1,5649
Montant Total:	797.23 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE, à percevoir en 2023 à 797.23 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

3. ACQUISITION PARCELLE E532

Afin de régulariser la voirie communale et de clôturer ce dossier qui date de 2002, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'achat de la parcelle E532, d'une superficie de 215 m² appartement à M. Voniez Pascal et Mme Daguerre Véronique. Acquisition à l'euro symbolique non perçu.

Cette cession fera l'objet d'un acte administratif à la charge de la commune afin d'obtenir l'enregistrement à la conservation des hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle E532 d'une superficie de 215 m² appartenant aux propriétaires : M. Voniez Pascal et Mme Daguerre Véronique,
- D'ACCEPTER l'acquisition à l'euro symbolique non perçu,
- **DE PRENDRE ACTE** que la cession fera l'objet d'un acte administratif à la charge de la commune de Saint-Bardoux,
- **D'AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents correspondants à cette délibération.

4. CREATION OSSUAIRE ET REPRISE DE CONCESSIONS

A la suite de la procédure de reprise des concessions perpétuelles, la commune doit créer un ossuaire et procéder à la reprise de 5 concessions en 2023 et les 3 concessions restantes en 2024.

M. Le Maire présente les devis demandés aux Stés Guimbaud et Dumoulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les devis des pompes funèbres Guimbaud pour un montant de 4225,58 € TTC pour la création de l'ossuaire et de 5760,85 € TTC pour la reprise de 5 concessions.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents correspondants à cette délibération.

5. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Panneau pocket

L'application est fonctionnelle. Une 100^e de connexions quotidiennes est enregistrée.

Les flyers d'information ont été distribués.

Il faut prévoir un article dans le prochain journal.

5.2. Dossiers appel d'offre école.

Suite à la procédure de passation de marché public concernant le choix de la maitrise d'oeuvre. 24 candidatures ont été réceptionnées.

3 d'entre elles ont été retenues et ont été reçues en entretien le 2/05/23 en mairie, en présence d'Etienne LARAT, Catherine COINTE, Serge PROD'HOMME, Cyril LARAT avec l'aide des architectes du CAUE quant à l'organisation des rendez-vous et au respect de la réglementation.

La proposition d'Eco Team semble la plus appropriée à notre projet. Ce cabinet d'architectes a déjà réalisé entre autres, des projets d'école similaire à la nôtre sur Combovin et Charpey. Prochaines étapes, réunion de travail avec les élus et les usagers en ateliers participatifs sur le mois de juin puis présentation d'un avant-projet sommaire puis demandes de subventions pour octobre 23 et dépôt du permis de construire.

5.3. Limitation circulation route des collines.

Afin d'éviter le centre de Granges les Beaumont. Environ 2500 voitures / jour empruntent la route des collines qui traverse les communes de Clérieux, Granges les Beaumont et St Bardoux.

La vitesse et la fréquentation sont toujours excessives malgré l'installation de chicanes. En concertation avec les 3 communes, la circulation automobile va être interdite pendant une période de 4 mois à titre expérimental sur une portion de la route entre l'intersection avec la route des Buis et la route CD574A.

5.4. Cantine

Un changement de prestataire est souhaité après un an d'essai avec la cantine centrale. Problèmes : approvisionnement inconstant (cf. pain ou les changements de menu). Les tarifs ont beaucoup augmenté et la qualité n'est pas optimale.

Plein Sud Restauration (prestataire précédent) a recentré ses activités sur Montélier. La commune de Grange-les-Beaumont est repassé avec ce prestataire. Plusieurs conseillers de Saint-Bardoux ont testé. Pour un coût moindre, la qualité a été jugée bien meilleure, avec des produits bio et / ou locaux.

Reste à tester Terre de Cuisine (à Clérieux, la qualité de ce prestataire a été souvent contestée, d'après une conseillère) et Elior.

La commission Ecole se réunira prochainement (mercredi 31 mai – 18 h 30) pour réfléchir à ce changement pour la rentrée de septembre.

5.5. Urbanisme

Demande de permis de construire sur un terrain pour lequel le déboisement a été autorisé par la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire Etienne LARAT